



En moto à très basse vitesse dans allées parc résidentie

Par **patricech**, le **01/04/2008** à **00:04**

Bonjour toutes et tous,

Je suis allé voir quelqu'un dans une résidence ce jour en moto.

Pensant arriver sur un parking, je suis en fait arrivé sur une sorte de parc résidentiel (gazon principalement) bordé de voies piétonnes d'environ 2,50 de large.

Le temps que je réalise, j'étais déjà engagé. J'ai donc avancé très très lentement (environ 5/6 km/h) tout en recherchant le bâtiment où se trouvait mon ami et surtout en regardant par où j'allais sortir à l'issue de ma visite.

Je suis arrivé à proximité de deux policiers qui tournaient autour d'un scooter avec leur talkies walkies en main et qui, à priori, recherchaient des jeunes gens.

Ils m'ont regardés mais ne m'ont rien dit. De mon côté, je me suis arrêté et béquillé la moto avant d'aller voir mon ami (je n'allait pas être hypocrite au point où j'en étais). Je suis passé à leur hauteur sans qu'ils me disent quoi que ce soit.

Dans le cas où, légitimement, ils auraient décidés d'établir un pv sans pour autant m'interpeller, quel risque je peux encourir pour avoir circulé et stationné dans un lieux à priori interdit aux véhicules à moteur ? (amende, points...)

Je vous remercie par avance

Par **citoyenalpha**, le **02/04/2008** à **11:18**

Bonjour,

apparemment vous étiez dans une résidence privée. Par conséquent les policiers ne peuvent vous verbaliser.

Restant à votre disposition.

Par **patricech**, le **02/04/2008** à **23:29**

Merci beaucoup pour votre réponse